

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 22 mai 2007

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, Mme LE GRAND, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme ROLLIN, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS,

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (4) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme MAILLOT), M. GOBILLOT (représenté par Mme TOLLOT), Mme REVEL (représentée par Mme LE GRAND),

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. BARRON,

Membre(s) absent(s) : (1) M. GARRIGUES

Date de convocation : 15 mai 2007

Délibération n° : 30-2007

Objet : Aides facultatives - Secteur Social Gérontologique
Compte-rendu – mars et avril 2007

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon alloue chaque mois des secours, au titre de ses attributions facultatives.

Pour le secteur gérontologique, cela recouvre l'ensemble des secours faisant l'objet d'une décision de la Commission Hebdomadaire d'Attribution (CHA) et les aides apportées au titre de la Téléalarme.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit en être rendu compte régulièrement au Conseil d'Administration.

Le montant des secours attribués par le service social gérontologique (dont Téléphone et Téléalarme) s'élève :

- pour le mois de mars 2007 à **6 936,79 €**,
- pour le mois d'avril 2007 à **8 824,15 €**.

Adopté à l'unanimité.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Pour l'Extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.
Déposé le :

- 5 JUIN 2007

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DRPA : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 1



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,


Françoise TENENBAUM

Publié LE 23 MAI 2007